

## **Modèles de procédures de sécurité écrites pour les petits bateaux de pêche**

### **Intervention en cas de pollution**

1. Intervenir immédiatement lorsqu'un déversement de polluant a lieu et isoler le débordement pour mettre fin au déversement.
2. Aviser le capitaine.
3. Utiliser le matériel disponible – matériel servant à confiner le polluant déversé et à l'empêcher de tomber dans l'eau.
4. Assurer la liaison avec les autorités compétentes et fournir de l'aide au bâtiment d'intervention d'urgence.
5. Signaler l'incident à la Sécurité maritime de Transports Canada (inscrire le numéro du centre des Services de communications et de trafic maritimes – SCTM – le plus proche).
6. Aviser la société.